

Objet : Création de 2 zones dangereuses temporaires (ZDT) pour l'exercice FAN ECLAIR

En vigueur : Du mardi 22 septembre au vendredi 25 septembre 2026

Lieu : FIR : MARSEILLE LFMM

FAN ECLAIR



Carte OACI VFR 1/500000 ed.2026

ACTIVITÉ

Activités spécifiques Défense, tirs, vols d'aéronefs sans équipages à bord

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ				
	22/09/2026	23/09/2026	24/09/2026	25/09/2026
ZDT COUTEAU	0500Z-1800Z	0500Z-1800Z	0500Z-1800Z	0500Z-1800Z
ZDT DENTS	0500Z-1800Z	0500Z-1800Z	0500Z-1800Z	0500Z-1800Z

TOUTES LES ZONES
- Du 22 septembre 2026 au 25 septembre 2026 Activable de 0500 à 1800

INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de :
CCMAR MED : 127,975 MHz

GESTIONNAIRES
CCMAR MED

STATUT
Zones dangereuses temporaires (ZDT), qui se substituent aux portions d'espace aérien non contrôlé avec lesquelles elles interfèrent. La ZDT "COUTEAU" coexiste avec la LF D-54 WC.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION
CAG / CAM : se conformer aux instructions des organismes habituels de la circulation aérienne.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES	
ZDT "COUTEAU" LIMITES LATÉRALES 41°27'08"N, 006°15'00" E 41°00'00" N, 006°15' 36" E 41°00' 00"N, 005° 10' 21" E 41°51'00" N, 005° 10' 00" E 41°40' 00"N, 005° 39' 00" E 41° 27' 08"N, 006° 15' 00" E LIMITES VERTICALES SFC / FL 185	ZDT "DENTS" LIMITES LATÉRALES 41°30'25" N, 007° 51' 07" E 41°00'00" N, 007° 51' 07" E 41°00'00" N, 006° 40' 00" E 41°18'04" N, 006° 40' 00" E 41°10'14" N, 007° 01' 36" E 41°30'25" N, 007° 51' 07" E LIMITES VERTICALES SFC / FL 185

ORGANISMES A CONTACTER	
AVANT L'EXERCICE	PENDANT L'EXERCICE
CCMAR CIRCAE 04 22 43 00 23	CCMAR CDQ 04 22 42 89 17

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Les ZDT seront activées conjointement aux LF-D54 A2, A4, BN, BS, CN et CS.

L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans ces zones. En conséquence, pendant les créneaux d'activité, il est fortement recommandé d'éviter de pénétrer ces zones.